

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28/05/2015

L'an deux mille quinze le vingt-huit mai à 18 h 30, le Conseil Municipal de Rumingham s'est réuni à la Mairie sous la Présidence de Monsieur Jacques HAUTECOEUR, suite aux convocations en date du 20 mai 2015.

Etaient présents : M. HAUTECOEUR Jacques – M. PIQUET Daniel- M WESSE Francis – Mme BRICE Elodie - Mme JOLY Hélène - M. TURBOT Pascal - Mme DUFOUR Patricia – M. DECALX Ghislain – M. BRUN Gilles – M. WASCIN Christian – Mme RENAULT Corinne - Mme PIRLOT Céline - M. VERQUERE Gérard - Mme SYNAVE Patricia – M. BOIDIN François- Mme MALAS Catherine.

Etaient absents représentés :
M. BREGNARD Benoit qui a donné pouvoir à M. HAUTECOEUR Jacques
Mme DELHELLE Corinne qui a donné pouvoir à M. WASCIN Christian
Mme GOOSSENS Sylvie qui a donné pouvoir à M. VERQUERE Gérard

Madame JOLY est élue secrétaire

Objet : Acquisition des parcelles auprès de la SNCF

La séance ouverte, Monsieur le Maire rappelle que lors des précédents conseils il avait fait part au conseil de l'intention d'acquérir plusieurs parcelles appartenant à la SNCF, attenantes aux voiries communales. Après plusieurs échanges avec NEXITY gestionnaire pour le compte de la SNCF et de réseau ferré de France, il est convenu d'acquérir les parcelles suivantes A38 de 1144 m² – A37 de 1958 m² – A34 de 408 m² et B 347 de 771 m² pour le prix de 1340.10 euros selon l'évaluation des domaines. Tous les frais annexes seront supportés par la commune.

Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil de bien vouloir délibérer.

Après délibération, le projet est voté 17 voix pour et 2 voix contre.

Le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à cette acquisition.

Fait et délibéré, à Rumingham, les jour, mois et an susdits.

Objet : Intervention de l'Etablissement Public Foncier – Convention à signer

L'Etablissement Public Foncier Nord – Pas de Calais met en œuvre son Programme Pluriannuel d'Intervention 2015 - 2019.

A ce titre une convention-cadre de partenariat est établie entre l'Etablissement Public Foncier et la Communauté de communes de la Région d'Audruicq. Elle définit la mise en œuvre de l'intervention foncière et technique de l'EPF en référence aux documents d'orientations stratégiques de la communauté de communes.

Les opérations mentionnées dans la convention-cadre s'inscrivent obligatoirement dans l'un des trois axes thématiques ou l'un des deux fonds spécifiques inscrits au Programme Pluriannuel d'Intervention 2015-2019 de l'EPF à savoir :

- Axe 1 - le foncier de l'habitat et du logement social,
- Axe 2 - le foncier et l'immobilier industriel et de services,
- Axe 3 - le foncier de la biodiversité et des risques,
- le fonds pour la constitution du gisement du renouvellement urbain,
- le fonds d'interventions exceptionnelles sur l'immobilier d'entreprise.

Parmi les opérations proposées par la Communauté de communes de la Région d'Audruicq dans le projet de convention-cadre de partenariat figure l'opération « **Rumingham – Ancien commerce rue Saint-Antoine sis 44 à 50 Rue Saint-Antoine parcelles cadastrées section D n° 495 – 496 et 260 ainsi que le logement sis 19 Rue Saint-Antoine dont les propriétaires souhaitent vendre, cadastré section D n° 261** ».

La commune de Rumingham souhaite saisir l'opportunité de la mise en vente prochaine d'un ancien commerce d'environ 1 200 m² aujourd'hui en ruine rue Saint-Antoine pour développer son parc de logements. La commune envisage tout particulièrement d'augmenter son offre en matière de logements locatifs ; la réalisation d'une opération de requalification à cet endroit lui permettrait en outre d'améliorer le franchissement actuel de la rivière Liette qui borde le site.

La commune sollicite donc l'EPF pour qu'il procède à l'acquisition et à la démolition de l'ancien commerce. Le périmètre de projet de la convention opérationnelle est étendu au corps de ferme voisin, susceptible de muter dans les années à venir.

En parallèle de son intervention technique, l'EPF est également sollicité pour la réalisation d'une étude de capacité.

Afin d'assurer sa mise en œuvre, une convention opérationnelle doit être passée entre l'EPF et la commune de Rumingham arrêtant les conditions de réalisation de l'opération : négociation, acquisition et portage foncier par

l'EPF, gestion de biens par l'EPF et/ou la commune, réalisation des travaux de déconstruction et de traitement des sources de pollution concentrées par l'EPF pendant la durée du portage foncier, réalisation des travaux de finalisation par l'EPF, participation financière de la commune aux travaux de finalisation, cession des biens acquis par l'EPF à la commune ou à un tiers désigné par la commune.

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- sollicite l'Etablissement Public Foncier Nord – Pas de Calais pour qu'il assure l'acquisition, le portage foncier et la démolition des biens concernés par l'opération selon les modalités définies dans la convention opérationnelle notamment quant aux termes de la rétrocession des biens à la commune ;
- dans la mesure où l'opération aura été inscrite à la convention-cadre de partenariat entre l'EPF et la Communauté de communes de la Région d'Audruicq et celle-ci renouvelée, autorise Monsieur le Maire à signer cette convention opérationnelle adhoc ainsi que les avenants qui pourraient y être rattachés ;
- délègue, pour la durée de la convention opérationnelle, l'exercice des droits de préemption urbains à l'Etablissement Public Foncier Nord – Pas de Calais pour les biens compris dans le périmètre de projet de l'opération.

Fait et délibéré, à Ruminghem, les jour, mois et an susdits.

Objet : Demande de remise gracieuse de débet présentée par le comptable public Avis du Conseil Municipal

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Vu le code de juridiction financière,

Vu l'article 60 de la loi n°63-156 du 23 février 1963

Vu l'article 11 du décret n°2008-228 du 5 mars 2008 relatif à la constatation et à l'apurement des débet des comptables publics et assimilés,

Considérant que la Chambre Régionale des Comptes, par jugement n°2015-0010 du 26 mars 2015 a engagé la responsabilité personnelle et pécuniaire de Monsieur Serge MUSELET, ancien comptable public de la commune.

Considérant que la mise en débet au titre des comptes de l'exercice 2012 est relative à l'absence de délibération fixant la liste des emplois dont les missions impliquent la réalisation effective d'heures supplémentaires.

Considérant que Monsieur MUSELET souhaite présenter une demande de remise gracieuse de ces débet auprès de son Ministère de tutelle.

Considérant que cette demande nécessite l'avis du Conseil Municipal,

Considérant que la Commune n'a subi aucun préjudice financier dans cette affaire, ces heures supplémentaires ont bien été effectuées par le personnel,

Après en avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Et après en avoir délibéré le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Décide d'émettre un avis favorable à la remise gracieuse totale par son Ministère de la totalité des sommes mises à la charge de Monsieur Serge MUSELET par la Chambre Régionale des Comptes, soit un total de 2 170.22 € en principal, intérêts en sus.

Fait et délibéré à Ruminghem, les jour mois et an susdits.

Objet : Bail pour droit de chasse sur les terrains communaux

La séance ouverte, Monsieur le Maire fait part au conseil qu'il a reçu un courrier de Monsieur LEFEBVRE domicilié 17 rue de l'Eglise à HALLINES sollicitant un bail pour droit de chasse moyennant une redevance annuelle de 275.00 euros pour un ensemble de parcelle de 110 884 m2 situé à proximité du golf.

Les membres de l'opposition s'insurgent que l'on puisse donner à bail des droits de chasse sans l'avoir au préalable proposé à la société de chasse de Ruminghem et à tous les chasseurs habitants Ruminghem.

Monsieur le Maire rappelle à Monsieur VERQUERE qu'il a été président de la société de chasse et maire à une certaine époque et qu'il s'était bien gardé, ainsi que ses adjoints, de faire cette proposition gardant pour lui et quelques privilégiés le droit d'aller chasser sans l'accord du conseil municipal de l'époque, et aujourd'hui ils font de la surenchère en proposant 300.00 euros.

Par ailleurs Monsieur le Maire s'insurge quand Monsieur VERQUERE évoque la possibilité que des pots de vin aient été versés pour l'obtention de ce bail en rappelant que dès son élection il avait renoncé à la moitié de son indemnité soit environ 740.00 euros par mois durant toute la durée de son mandat, somme sans aucune mesure avec le montant du bail de 275.00 euros.

Après en avoir délibéré, la proposition est mise aux voix : 13 pour 5 contre et 1 abstention à autoriser Monsieur le Maire à signer le bail.

Fait et délibéré à Rumingham, les jour, mois et an susdits.

QUESTIONS DIVERSES :

Monsieur le Maire fait le point sur les travaux en cours

- Voirie communale : 1ère Phase terminée pour les voiries en rénovation la 2^{ème} phase émulsion et gravillonnage est prévue après le 15 juin. Le rebouchage des trous est en cours fin des travaux prévus fin juin. Le trottoir Grand Chemin de l'Eglise est terminé.
- Ecole : les menuiseries sont posées, les travaux de couverture et d'isolation sont programmés durant les vacances scolaires.
- Salle des fêtes : rénovation en cours, appareils de chauffage et ascenseur restent à faire ainsi que finition peintures et pose de rideaux.
- Assainissement : Lors des travaux de voirie, nous avons constaté que des rejets directs « d'eau usées » vont bien dans le réseau d'eau pluviale, ce qui est strictement interdit. Le SPANC a été saisi pour effectuer des contrôles. Le projet d'assainissement collectif bloque toujours sur le lieu d'implantation de la future station. Nous avons attiré l'attention de Mme CHEVALIER présidente de la CCRA et sollicité une entrevue avec M. le Sous-préfet afin de faire avancer le projet.
- Site informatique (WEB) : www.rumingham.fr C'est l'adresse du site sur lequel vous trouverez toutes les informations utiles dès le 15 juin. Ce site a été développé par M. JOLY que je remercie pour son aide.
- Sondage sur l'entretien des trottoirs : Monsieur le maire informe que Melle HITTOS dans le cadre de son service civique effectue un sondage afin de connaître les desiderata des habitants sur l'entretien des trottoirs et caniveaux.

INTERVENTION DES ELUS

Monsieur VERQUERE signale qu'il y a un décrochement dangereux au niveau du pont rue du Rivage. Monsieur le Maire précise que ce décrochement résulte de la construction d'un trottoir. A cet emplacement il est prévu un ralentisseur qui devrait atténuer le décrochement sachant que les voitures n'ont pas à circuler sur les trottoirs.

Monsieur DECAIX demande ce que la commune fait pour aider les enfants de M. DUVAL récemment décédé. Monsieur le Maire précise que des contacts ont été pris avec une assistante sociale afin de constituer un dossier de demande d'aides. Enfin en cas d'urgence le CCAS et le CIAS peuvent intervenir si nécessaire.

Monsieur DECAIX s'étonne également qu'il n'y a plus d'eau dans les fossés et le watergang rue Basse du Marais et rue du Coin Perdu. Monsieur le Maire signale que ces wateringues ont été curés récemment à la demande de riverains qui s'inquiétaient cet hiver du niveau élevé des eaux.